

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
LUNDI 4 Octobre 2021, 20h

**600 rue de l'Église,
Saint-Luc-de-Vincennes
PROCÈS-VERBAL-Présentiel**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 octobre 2021, 20h00, en présentiel avec les mesures sanitaires selon les modalités des décrets en vigueur sur les mesures sanitaires pour la tenue des assemblées des instances publiques. Séance ouverte et publique. La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude Milot, maire.

Sont présents :	Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
	Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Pierrette Thibeault, conseillère Loriann Alain, conseillère
	Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-10-151

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

Résolution 2021-10-152

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. CORRESPONDANCES

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2021-10-153

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois précédent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **30 septembre 2021**, du chèque **#4548 au #4573** et du prélèvement **#2640 à #2704** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **74 610.71 \$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée du **30 septembre 2021**, pour les salaires versés du numéro # **505 099** au numéro **#505 117**; pour un montant total de **9 329.25 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Pierrette Thibault que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2021-10-154

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Élections municipales – Date du scrutin – 7 novembre 2021 – Candidats à la mairie et au poste de conseiller # 1

6.2 Église de Saint-Luc-de-Vincennes – vocation à long terme et fonds d’urgence COVID

Résolution 2021-10-155

CONSIDÉRANT QUE le comité local des affaires économiques (CLEA) de la paroisse de Saint-Luc-de-Vincennes est responsable de l’église;

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé une rencontre avec les membres du conseil municipal pour expliquer la situation financière de la paroisse locale et les effets de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE l’église a cessé toutes activités non essentielles durant la fermeture exigée par la crise et les mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE le CLEA a reçu une demande des assureurs de l’église pour effectuer des travaux urgents, notamment la réparation de la galerie avant en béton afin d’assurer la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT UNE situation financière précaire pour le maintien en bon état du bâtiment de l’église et qu’une sollicitation après de la population et de la municipalité est requise pour effectuer des travaux urgents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont exprimé leurs craintes face à l’avenir de l’église, sa requalification, sa reconversion et sa vocation à long terme;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal accepte de participer à un comité conjoint entre les représentants de la municipalité et les membres du CLAÉ afin d’entamer une réflexion sur l’avenir de l’église de Saint-Luc-de-Vincennes. Le conseil municipal demande une demande écrite pour une aide financière permettant d’assurer la réalisation des travaux urgents tel que demandé par l’assureur de l’église.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

6.3 Moisson Mauricie – Demande de contribution annuelle

Résolution 2021-10-156

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie a fait une demande à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour une contribution financière annuelle permettant d’assurer sa mission et le maintien de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie par l’entremise du centre d’action bénévole de la Moraine et de la popote roulante locale est bénéficiaire des dons offerts par cet organisme en aide alimentaire;

CONSIDÉRANT LA mission de l’organisme Moisson Mauricie vise à assurer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire actuelle a considérablement affecté les organismes en soutien alimentaire et que le nombre de demandes a augmenté;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre remercie Moisson Mauricie pour sa contribution en sécurité alimentaire dans notre localité et de verser une contribution financière de 250 \$ à Moisson Mauricie afin de favoriser les activités de l'organisme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4 Communauté entrepreneuriale des Chenaux – Nomination des entreprises locales

Résolution 2021-10-157

CONSIDÉRANT QUE la MRC des chenaux organise chaque année une activité reconnaissances des entreprises novatrices dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit soumettre 3 candidatures d'entreprises locales qui se sont démarquées et fait preuve de résilience durant la crise sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a de nombreuses entreprises qui se démarquent par la qualité du service à la clientèle, leur innovation et leur persévérance au travail;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des entreprises permet une vitrine intéressante pour les candidats et le réseautage dans la MRC des Chenaux pour une communauté entrepreneuriale dynamique;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal propose en nomination pour la communauté entrepreneuriale des Chenaux pour l'année 2021 :

Abattoir Coopérative Massicotte
Ateliers ADL Lefebvre
Excavation Jean Carignan et Fils

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Démission d'un inspecteur

7.2 Départ à la retraite de la secrétaire-trésorière adjointe – Mme Josée Roy

7.3 Comité des ressources humaines

REPORTÉ APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

8. VOIRIE

8.1 Dépôt d'un projet – MTQ – volet soutien

REPORTÉE

8.2 Étalonnage du débitmètre magnétique

Résolution 2021-10-158

CONSIDÉRANT QUE le rapport sur la stratégie d'économie d'eau potable a observé une non-conformité sur la calibration du débitmètre magnétique à la station d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est fortement recommandé d'effectuer la calibration de façon annuelle afin d'éviter les lectures erronées et faussant les données quantitatives;

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport de calibration a été effectué en 2018 par l'entreprise MCM Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la calibration permettra d'améliorer la stratégie d'économie de l'eau potable de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que la municipalité sollicite les services de MCM Environnement pour effectuer un rapport complet des non-conformités à améliorer aux stations d'aqueduc et d'assainissement, effectuer la calibration du débitmètre magnétique et compléter les rapports requis pour le MELCC.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 Demande à la MRC dans le cadre du soutien au service de proximité

Résolution 2021-10-159

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède présentement à la rénovation et à l'entretien d'un bâtiment sous sa juridiction, soit le 1461 3^e rang – dénommée « LA Bourgade Chez ti-Pois »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut développer un espace public à cet endroit disponible à l'ensemble de la population locale, régionale et touristique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la planification et la mise en place des aménagements intérieurs et extérieurs du bâtiment et de l'espace public;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux offre un programme intéressant pour le soutien à la mise en place de commerce de proximité;

CONSIDÉRANT QU'UN groupe de citoyens écoresponsables et solidaires visent la mise sur pied d'une coopérative de solidarité pour assurer la gestion du site aux bénéfices de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre d'une communauté nourricière, des objectifs de développement durable des communautés et du plan d'action MADA de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Pierrette Thibault que la municipalité procède au dépôt d'un projet pour la mise en place d'une coopérative de solidarité dans le cadre du programme de soutien au service de proximité visant à contrer un désert alimentaire dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.2 Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe – petite envergure

Résolution 2021-10-160

AUCUNE RÉOLUTION – REPORTÉE À LA PROCHAINE ÉCHÉANCE – Deuxième période d'évaluation 20 juillet 2022

9.3 Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

10.1 Demande de dérogation mineure – Rendre réputée conforme une résidence existante – construction en saillie

Résolution 2021-10-161

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande dérogation mineure visant à régulariser une situation dérogatoire à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'une autorisation municipale au moment des travaux incluant les plans de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne cause pas de préjudice aux droits des propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT UNE recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme - CCU;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefbvre que le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à régulariser la construction en saillie de la résidence située au 390 rue de l'Église – lot 3 994 770 à une distance de 7.2 mètres dans la ligne avant. Empiètement de 0.3 mètre – 1 fenêtre en porte à faux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10.2 Demande de dérogation mineure – Revêtement extérieur pour dôme – entreposage de sels de déglacage

Résolution 2021-10-162

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande dérogation mineure visant à permettre l'érection d'un dôme en toile afin de protéger les sels de déglacage en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans une zone industrielle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment proposé ne respecte pas les normes pour le type de revêtement des bâtiments principaux et la hauteur permise dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à dynamiser le cœur économique de la localité;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne cause pas de préjudice aux droits des propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT UNE recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme - CCU;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre la mise en place d'un bâtiment de type dôme avec toile et d'une hauteur d'un maximum de 15.24 mètres sur le lot 3 894 493 sur la rue du Parc industriel. Conditions : Maintenir la toile de revêtement en bon état de façon permanente.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. LOISIRS

11.1 Adoption du plan d'action – MADA – Municipalité ami des aînés

REPORTÉE

11.2 Remerciements au comité social et des loisirs, Hydro-Québec et autres commanditaires, bénévoles aux ateliers et Mme Élyse Marchand de la MRC des Chenaux – Journées de la culture 2021

Résolution 2021-10-163

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe aux Journées de la culture qui ont lieu à travers le Québec pour valoriser l'expérience culturelle, les artistes et les installations publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement cette année a suscité un intérêt certain pour ce type d'évènement dans la communauté par une participation active aux ateliers offerts; émail sur cuivre, tissage, fabrication de pain, et d'excellents commentaires du spectacle musical au Préau des générations;

CONSIDÉRANT QUE cet événement n'aurait pas été possible sans la contribution des partenaires, dont Les rencontres Hydro-Québec, Culture pour tous, le comité social et des loisirs de St-Luc, la MRC des Chenaux – Mme Élyse Marchand, les commanditaires, la municipalité de Champlain et les nombreux bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge que le conseil municipal remercie et félicite l'ensemble des partenaires et bénévoles pour la réussite des Journées de la Culture 2021. Merci aux artistes du Vent du nord et toute leur équipe pour leur visite, leur générosité et leur virtuosité de la musique québécoise.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. VARIA – ** Ajout au varia en début d'assemblée –

12.1 Octroi d'un contrat – Renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis

Résolution 2021-10-164

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offres pour le renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis dans le cadre du programme FIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 offres de propositions pour la réalisation de ces travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritech a analysé les propositions conformes et fait les recommandations requises pour l'acceptation de la meilleure proposition pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres public respecte les modalités en vigueur au Québec et la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme FIMEAU – Fonds d'infrastructure municipale en eau en collaboration du gouvernement fédéral et provincial;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront d'améliorer les performances environnementales de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes en réduisant substantiellement les déversements d'eaux usées dans la rivière Champlain et permettra d'améliorer le cadre bâti du cœur villageois;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal octroi le contrat de renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis à Excavation L.J.L. inc. meilleure proposition conforme, selon les modalités de l'appel d'offres et les recommandations favorables de la firme de Génie-conseil Pluritech. Aucun dépassement de coût.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12.2 Fleurons du Québec – Abonnement annuel

Résolution 2021-10-165

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes veut améliorer l'esthétisme général de la localité, notamment par le verdissement et l'horticulture;

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec offrent une plate-forme intéressante pour la mobilisation et la vulgarisation pour l'amélioration florale du domaine public et des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE Les Fleurons du Québec est un organisme reconnu à travers le Québec et font des recommandations annuelles pour l'amélioration du cadre de vie, des entreprises et des paysages;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de participer à ce type d'initiative pour favoriser la sensibilisation des citoyens au verdissement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que la municipalité participe aux Fleurons du Québec afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie par le verdissement du domaine public, l'amélioration de l'image des entreprises et des propriétés privées par des aménagements paysagers de qualité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-10-166

SUR LA PROPOSITION de Jean-Pierre Boisvert et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 20h28.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire